

L'admission à l'ESRP La Mothe

Mise à jour : juin 2026

Métiers

Formations

Préparatoires

Qualifiantes

VENTE, COMMERCE ET GRANDE DISTRIBUTION	Employé Commercial (option BIO) Conseiller de Vente (option BIO)	A partir du 15 février 2027	
TERTIAIRE ADMINISTRATIF	Agent Polyvalent Administratif et d'Accueil	07 septembre 2026 au 22 janvier 2027	25 janvier 2027 au 01 oct 2027
	Chargé d'Accueil et de Gestion Administrative		25 janvier 2027 au 04 février 2028
	Secrétaire Comptable	A partir de mars 2027	25 janvier 2027 au 04 février 2028
	Comptable Assistant		25 janvier 2027 au 10 déc. 2027
AGROÉCOLOGIE	Horticulteur Maraîcher en Agroécologie	Courant octobre 2026	30 nov. 2026 au 10 sept. 2027
INFORMATIQUE	Agent de Reconditionnement Numérique	29 juin 2026 au 30 octobre 2026	02 nov. 2026 au 14 janvier 2028
NUMÉRIQUE	Médiateur Numérique	A partir de mars 2027	
SERVICE AUX PERSONNES, AUX ENTREPRISES ET AUX COLLECTIVITÉS	Employé de Collectivité	05 octobre 2026 au 19 février 2027	22 février 2027 au 26 nov. 2027
	Agent de Propreté et d'Hygiène		22 février 2027 au 26 nov. 2027
	Employé d'Étage en Hôtellerie et Hôtellerie de plein air		22 février 2027 au 26 nov. 2027
	Foodtrucker Pizz'n Snack		22 février 2027 au 26 nov. 2027
	Employé Polyvalent de Restauration		22 février 2027 au 26 nov. 2027
	Agent de Service Médico-Social		22 février 2027 au 16 juillet 2027

Votre contact :
Tifenn MORVAN
Admissions et Accueil
04 70 06 80 55
admission@esrplamothe.com

L'aide à l'orientation : Prestation d'Élaboration des Projets Socioprofessionnels (PEPS)

01 février 2027

01 mars 2027

12 avril 2027

L'aide à l'orientation : BOOST Avenir (16/25 ans)

26 octobre 2026

03 mai 2027

Pour les personnes reconnues TH

L'admission se fait sur décision de la CDAPH.

Vous devez faire une demande d'orientation en Réadaptation Professionnelle auprès de la MDPH.

Dans ce cas, les frais de formation et d'hébergement sont pris en charge par l'assurance maladie.

La rémunération des stagiaires

Les stagiaires sont rémunérés au titre du statut de stagiaires de la formation professionnelle.

Pour les personnes TH orientées par la CDAPH, la rémunération est versée par la région Auvergne Rhône Alpes quelque soient les formations ou l'origine géographique de ces derniers.

Elle varie de 775.65 à 2188.27 € par mois en fonction de chaque situation (données actuelles).

Pour les autres publics

L'ESRP est aussi organisme de formation. Il ouvre la possibilité à tous publics (dans la limite des places disponibles) d'accéder aux formations qu'il dispense.

Les entrées en formation sont possibles tout au long des parcours, y compris directement en qualifiante, dès lors que le candidat bénéficie des prérequis nécessaires. Des parcours aménagés sont donc possibles.

Votre contact (autres publics) :
Didier MOURLON, chargé de Communication
et Formation Professionnelle Continue
didier.mourlon@esrplamothe.com